

**Procès-verbal de la vingt-troisième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 16 mai 2018 à Roberval.**

Présent     Absence motivée     Absence non motivée

<input checked="" type="checkbox"/> M. Christian Baron	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Christiane Bérubé	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Denyse Blanchet
<input type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard	<input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Bibiane Courtois
<input checked="" type="checkbox"/> M. Laurent-Paul Dallaire	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé	<input type="checkbox"/> M. Mauril Gaudreault
<input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil	<input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, prés.	<input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé
<input type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean Lemieux	<input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard
<input checked="" type="checkbox"/> M. Jean-Claude Sonier	<input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault	

Mme Mélanie Girard, adjointe au président-directeur général adjoint

Mme Marie-Josée Tremblay, adjointe au conseil d'administration

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 25 avril 2018
4. Affaires découlant du procès-verbal du 25 avril 2018
5. Information de la présidente-directrice générale
6. Information de la présidente du conseil d'administration
7. Affaires du conseil d'administration
  - 7.1 Suivi des résolutions
  - 7.2 Suivi des comités du conseil
    - 7.2.1 Comité de vérification
    - 7.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
    - 7.2.3 Comité de révision – Nomination membre intérimaire
    - 7.2.4 Comité de vigilance et de la qualité
  - 7.3 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
8. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
  - 8.1 Équipements médicaux – financement assuré par les fondations
  - 8.2 Engagement dans une démarche développement durable
9. Agenda de consentement
  - 9.1 Plan conjoint de cancérologie pour les régions 02, 09 et 10
  - 9.2 Nomination du chef de département de chirurgie
  - 9.3 Renouvellement de privilèges
10. Divers
11. Correspondances
12. Prochaine séance ordinaire
13. Période de questions du public
14. Huis clos
  - 14.1 Évaluation de la rencontre
15. Levée de la séance

**1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, et Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, souhaitent la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration. Le quorum étant constaté, la présidente déclare la réunion ouverte à 19 h.

Elle débute la séance en informant du décès de M. Michel Truchon, membre du conseil d'administration, survenu le 13 mai dernier, et fait un résumé de son parcours professionnel.

La famille recevra les condoléances le vendredi 25 mai 2018 de 14 h à 17 h et de 19 h à 21 h ainsi que le samedi 26 mai 2018 de 9 h à 11 h à la Coopérative du Fjord, située au 1091, avenue Mathieu à La Baie. Les funérailles auront lieu le 26 mai à 11 h à l'église Notre-Dame de la Baie. Un moment de silence est pris en l'honneur de M. Truchon.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

## **3. Adoption du procès-verbal du 25 avril 2018**

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

## **4. Affaires découlant des procès-verbaux**

Les sujets qui demandent un suivi reviennent à l'ordre du jour.

## **5. Information de la présidente-directrice générale**

La présidente-directrice générale mentionne sa présence au Forum sur les meilleures pratiques en CHSLD et soutien à domicile les 14 et 15 mai dernier. Plus de 500 personnes ont participé à cette activité, notamment des comités des usagers, des comités des résidents, des proches aidants et des médecins. Ce forum a été créé en vue de trouver des solutions aux enjeux liés à l'organisation des soins et des services offerts aux personnes âgées vivant en CHSLD. Plusieurs sujets ont été abordés, soit les meilleures pratiques cliniques et les questions d'hygiène, d'alimentation, d'adaptation des lieux et de collaboration avec la communauté. La participation à un panel de discussion de la présidente du comité des usagers du Centre intégré (CUCI), Mme Nicole Tremblay, a été fort appréciée.

## **6. Information de la présidente du conseil d'administration**

La présidente du conseil d'administration fait état des activités depuis la dernière rencontre. Elle fait mention de sa présence à la soirée reconnaissance du 26 avril 2018 afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire des années de service du personnel de l'établissement, de même qu'elle fait part de sa présence au comité de vérification le 3 mai 2018.

## **7. Affaires du conseil d'administration**

### **7.1 Suivi des comités du conseil**

#### **7.1.1 Comité de vérification**

M. Jean Lemieux, président du comité de vérification, mentionne que le budget détaillé 2018-2019 a été adopté en séance spéciale le 8 mai dernier, et fait le suivi des dossiers traités lors de la rencontre du 4 mai 2018 :

- Présence au travail
- Griefs
- Liste des équipements financés par les fondations 2018-2019 : Le comité a souligné le travail remarquable des fondations et recommandent une motion de félicitations à l'ensemble des fondations du CIUSSS, qui sera adoptée au point 8.1.
- Développement durable
- Recommandation du budget 2018-2019

#### **7.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)**

La prochaine rencontre se tiendra le 22 mai 2018.

### 7.1.3 Comité de révision

Mme Christiane Bérubé, présidente, informe que le comité a analysé une situation comprenant quatre volets et qu'aucune autre demande de révision n'a été reçue depuis la dernière rencontre du conseil d'administration.

### 7.1.4 Comité de vigilance et de la qualité

La prochaine rencontre aura lieu le 7 juin 2018.

## 7.2 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine

La présidente-directrice générale, Mme Julie Labbé, fait part de sa présence sur le territoire de Dolbeau-Mistassini le 8 juin 2018, soit lors de la prochaine rencontre du comité consultatif Maria-Chapdelaine, ainsi qu'au comité des citoyens, afin de discuter notamment des découvertures de service en anesthésie et en chirurgie.

## 8. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles

### 8.1 Équipements médicaux – financement assuré par les fondations

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), informe qu'un travail a été réalisé par la DLST auprès de chacune des fondations concernées afin de leur présenter, dans un premier temps, les besoins à combler et ainsi leur donner l'opportunité de choisir le financement auquel elles désirent s'associer.

Ainsi, quatre autres fondations ont précisé au CIUSSS la liste des équipements dont elles désirent assurer le financement pour la somme totale de 1 054 000\$ :

- La Fondation de ma Vie (territoire de Chicoutimi) : investissement de 354 000 \$
- Le Fond de dotation Santé Jonquière inc. : investissement de 250 000\$
- Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma : investissement de 400 000\$
- La Fondation du Centre Maria-Chapdelaine de Dolbeau-Mistassini : investissement de 50 000\$

Conformément aux directives ministérielles et au cadre législatif, tout financement assuré par des fondations, concernant le remplacement d'équipements ou toute nouvelle acquisition ayant un impact sur le budget d'exploitation doit être autorisé par le MSSS.

CONSIDÉRANT que les équipements financés par l'entremise des fondations ont été priorisés par le comité de priorisation;

CONSIDÉRANT que les directives ministérielles et le cadre législatif exigent une autorisation du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que la liste des priorités a été déposée et acceptée par le comité de direction et le comité de vérification.

**CA-23-2018-740** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste d'équipements, dont le financement est assuré par la Fondation de ma vie, le Fond de dotation Santé Jonquière inc., la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma et la Fondation de Centre Maria-Chapdelaine pour une somme totale de 1 054 000\$.

Enfin, les membres votent une motion de félicitations, sur recommandation du comité de vérification, qui sera transmise à l'ensemble des fondations afin de les remercier de leur collaboration au sein du CIUSSS.

CONSIDÉRANT l'importance de l'implication des fondations qui appuient les hôpitaux dans les projets visant l'amélioration des soins et services offerts à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT le travail remarquable effectué par l'ensemble des fondations ;

CONSIDÉRANT leur précieuse contribution permettant à la population d'avoir accès à de meilleurs soins de santé.

**CA-23-2018-741** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité de transmettre une motion de félicitations à l'ensemble des fondations sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## **8.2 Engagement dans une démarche développement durable**

M. Michel Maltais, directeur de la logistique et des services techniques (DLST), informe que, dans le cadre de son plan stratégique 2015-2020, le MSSS soutient la création de milieux de vie favorable à la santé en s'inscrivant dans une démarche de développement durable qui implique la réconciliation du développement économique et la préservation de l'environnement et de l'équité sociale.

La santé et la qualité de vie, la prévention ainsi que l'équité et la solidarité sociale sont des principes pris en compte dans une telle démarche. Les actions en lien avec ces principes visent à implanter une culture organisationnelle innovante et génératrice d'efficacité, ainsi qu'à favoriser le partage de l'information.

Ainsi, le MSSS a demandé aux établissements de suivre l'état d'avancement des démarches à l'aide du formulaire 632 à compléter dans le répertoire des indicateurs de gestion en santé et services sociaux (Gestred).

Depuis 2008-2009, les établissements de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean se sont investis dans une démarche visant à s'approprier les principes de développement durable. La Direction de la logistique et des services techniques (DLST) souhaite continuer d'assurer le maintien des acquis obtenus au cours des dernières années et aussi assurer une coordination de l'implantation des principes auprès des autres directions, et ce, par la création d'un comité de développement durable.

Afin d'identifier des actions et de procéder à l'implantation d'initiatives, le comité pourra s'associer à des agents de développement durable désignés par chacune des directions de l'établissement. Ces derniers auront comme principal rôle de représenter leur direction, de participer activement aux travaux du comité et d'assurer l'échange d'information avec le personnel de leur direction.

Le 20 mars dernier, le comité de direction s'est engagé dans une démarche de en acceptant les rôles suivants :

- Voir à l'implantation et à l'application d'une politique.
- Soutenir le comité dans l'application et la mise en œuvre de son plan d'action.
- Évaluer les indicateurs de résultats présentés par le comité.

## **9. Agenda de consentement**

### **9.1 Plan conjoint de cancérologie pour les régions 02, 09 et 10**

Dre Céline Benoit, directrice adjointe des services professionnels, rappelle qu'au printemps dernier, le sous-ministre demandait aux présidents-directeurs généraux des trois régions 02-09 et 10 de travailler à l'élaboration d'un programme conjoint en cancérologie afin d'éviter des bris de services dans le continuum pour les patients atteints de cancer. Des travaux ont eu cours à l'automne 2017 avec des représentants des trois régions et ont mené à l'élaboration du programme.

À la demande de la présidente du conseil d'administration, elle fait un résumé de la présentation effectuée en réunion de travail et mentionne les différentes phases, soit les

saines habitudes de vie, la prévention et la promotion, le diagnostic, le traitement, le suivi à domicile et parfois en soins de fin de vie (soins palliatifs).

CONSIDÉRANT les travaux qui ont eu cours à l'automne 2017 à partir de représentants des trois régions concernées;

CONSIDÉRANT que ce programme a été présenté aux principales instances cliniques impliquées par ce programme (chef du département de radio-oncologie, chef du service d'hémo-oncologie, président du CMDP, membres du comité de coordination en oncologie, gestionnaires du programme d'oncologie pour notre CIUSSS);

CONSIDÉRANT que nous desservons déjà la région du nord du Québec (secteur Est) en ce qui concerne les services spécialisés;

CONSIDÉRANT que la Côte-Nord fait partie de la grappe 02 d'Optilab, et que le service d'hématologie de cette grappe est situé à l'Hôpital de Chicoutimi, et que les hématologues sont au cœur de toute la cancérologie, surtout en ce qui concerne les cancers liquides;

**CA-23-2018-742** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter le programme conjoint de cancérologie tel que présenté et de déployer les efforts nécessaires afin de concrétiser la mise en œuvre de ce programme intéressant les régions 02-09-10.

## 9.2 Nomination du chef de département de chirurgie

Dre Céline Benoît, directrice adjointe des services professionnels, fait état du processus afin de combler ce poste, qui était vacant depuis le mois de mai 2017. Le Dr Hans McLellan, neurochirurgien, a été recommandé par le comité de sélection, et le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens est favorable à cette nomination.

CONSIDÉRANT la fiche numéro 23-DGSSMU sur la gouvernance administrative;

CONSIDÉRANT que le poste de chef de département de chirurgie a été comblé jusqu'en mai 2017 de façon intérimaire par le Dr Carl Pettersen et le département est depuis sous la responsabilité de la Direction des services professionnels et du CMDP;

CONSIDÉRANT que le poste de chef du département de chirurgie n'a pas été comblé suite à trois appels de candidatures auprès de l'ensemble des chirurgiens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT que le dernier appel de candidatures a eu lieu le 15 février 2018 sans parvenir à combler le poste de chef du département de chirurgie;

CONSIDÉRANT la rencontre tenue par le CMDP avec les leaders médicaux en chirurgie en avril 2018.

CONSIDÉRANT l'intérêt du Dr Hans McLelland d'assurer l'intérim à titre de chef de département de chirurgie;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif du CMDP et la DSP expriment une opinion favorable à cette nomination intérimaire.

**CA-23-2018-743** Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter la nomination intérimaire du Dr Hans McLelland, neurochirurgien, en tant que chef par intérim du département de chirurgie, et ce, jusqu'au 31 octobre 2018.

### 9.3 Renouvellement des privilèges

Dre Céline Benoit, directrice adjointe des services professionnels, rappelle que l'octroi de statut et de privilèges des médecins spécialistes et dentistes a été adopté lors d'une séance spéciale le 8 mai dernier. Elle explique qu'une nouvelle résolution doit être adoptée pour le Dr André Larochelle. Ce dernier a informé la Direction des services professionnels qu'il quittait dans un an. Ses privilèges sont donc octroyés jusqu'au 9 mai 2019.

Prendre note que la résolution du conseil d'administration se retrouve à la fin du procès-verbal.

### 10. Divers

Aucun sujet.

### 11. Correspondance

Aucune correspondance.

### 12. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 14 juin 2018 à Jonquière.

### 13. Période de questions du public

Mme Mireille Bouchard, physiothérapeute à l'Hôpital de Roberval et représentante du syndicat APTS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, présente l'état de situation relativement à la Politique relative à la gestion des stages.

La présidente-directrice générale, Mme Julie Labbé, explique que la politique a été adoptée afin d'harmoniser les pratiques dans l'ensemble de l'organisation. Elle rappelle qu'une des valeurs de l'établissement est la collaboration, qui s'appuie notamment sur le partenariat et les consultations avec l'ensemble des acteurs de la communauté.

Les politiques étant en constante amélioration continue, elle invite Mme Bouchard à communiquer avec la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques afin d'obtenir une rencontre qui lui permettra de faire part de ses préoccupations et ainsi répondre aux différents besoins de l'établissement.

### 14. Huis clos

#### 14.1 Évaluation de la rencontre

Les membres ont procédé à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances.

### 15. Levée de la séance

La période de questions étant terminée et l'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h. La présidente remercie les administrateurs et le public de leur présence.

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
France Guay  
Présidente du conseil  
d'administration

\_\_\_\_\_  
Date

ORIGINAL SIGNÉ

\_\_\_\_\_  
Julie Labbé  
Présidente-directrice générale et secrétaire  
du conseil d'administration

\_\_\_\_\_  
Date

### Point 9.3 : Résolution

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** de la vingt-troisième séance ordinaire du conseil d'administration (C. A.) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, tenue le 16 mai 2018 à Roberval.

---

***OCTROI DES PRIVILÈGES – Obstétrique-gynécologie***  
***Docteur André Larochelle***

- ATTENDU QUE** la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (2017, chapitre 21, ci-après « la Loi ») a été sanctionnée le 26 octobre 2017 et que la majorité des dispositions qu'elle contient sont entrées en vigueur le 10 novembre 2017;
- ATTENDU QUE** la Loi modifie notamment l'article 242 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, ci-après la « LSSSS ») et l'article 61 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, chapitre O-7.2, ci-après la « LMRSSS »);
- ATTENDU QUE** le nouvel article 61 de la LMRSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration d'un centre intégré de santé et de services sociaux, d'un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux ou d'un établissement non fusionné doit prévoir que les privilèges sont accordés à un médecin ou à un dentiste pour l'ensemble des installations de l'établissement et préciser dans quelles installations s'exercera principalement sa profession;
- ATTENDU QUE** cet article prévoit également que la résolution doit inclure, le cas échéant, les obligations exigées par le ministre conformément à l'article 60.1 de la LMRSSS ainsi que l'indication à l'effet que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement;
- ATTENDU QUE** l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;
- ATTENDU QUE** cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an (1) à trois (3) ans;
- ATTENDU QUE** le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ainsi que le directeur des services professionnels de l'établissement ont été consultés sur les obligations qui doivent être rattachées à la jouissance des privilèges du Docteur André Larochelle
- ATTENDU QUE** à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés au Docteur André Larochelle ont été déterminées;
- ATTENDU QUE** la présidente-directrice générale de l'établissement a invité le Docteur André Larochelle à faire valoir ses observations sur ces obligations;

- ATTENDU QUE** la présidente-directrice générale de l'établissement a transmis au conseil d'administration les observations de Docteur André Larochelle sur ces obligations;
- ATTENDU QUE** le Docteur André Larochelle s'engage à respecter ces obligations;
- ATTENDU QUE** l'établissement doit fournir au Docteur André Larochelle les ressources raisonnables nécessaires pour exercer sa profession, satisfaire aux obligations rattachées à ses privilèges et répondre aux besoins de ses patients.

**CA-23-2018-0744 IL EST DÛMENT PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU**

1. De renouveler le statut de membre actif avec les privilèges antérieurs : obstétrique-gynécologie, les privilèges communs du département/service sont : échographies obstétricale et pelvienne, obstétrique et gynécologie, oncologie gynécologie et les privilèges spécifiques sont : N/A avec l'ajout ou le retrait de privilèges suivants : N/A au Docteur André Larochelle du 10 mai 2018 jusqu'au 9 mai 2019 de la façon suivante :
  - a. prévoir que la nomination est valable pour une pratique principale dans l'installation suivante : l'installation Jonquière et une pratique complémentaire dans les installations suivantes : La Baie, Chicoutimi, Alma, Roberval et Dolbeau;
  - b. prévoir que le médecin est responsable, collectivement avec les autres médecins exerçant leur profession au sein de l'établissement, de s'assurer qu'il n'y ait pas de rupture d'accès aux services de l'établissement, selon les modalités transitoires établies avec le ministre de la Santé et des Services sociaux et le plan de contingence du département;
  - c. les obligations rattachées à la jouissance des privilèges sont les suivantes :

**L'accès aux services et la participation du médecin aux activités cliniques du centre, y compris la garde :**

- i. respecter le code de déontologie et maintenir un permis d'exercice valide auprès du Collège des médecins du Québec (CMQ);
- ii. maintenir une assurance responsabilité professionnelle;
- iii. respecter le règlement dûment adopté du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et le règlement dûment adopté du département et du service où il exerce;
- iv. respecter les règles de soins et les règles d'utilisation des ressources dûment adoptées;
- v. respecter la répartition et la coordination des activités effectuées par le chef de département ou le chef de service, après consultation, tout en permettant la réalisation de l'ensemble des activités cliniques et professionnelles du médecin (administration, rayonnement, enseignement, garde, recherche le cas échéant);
- vi. participer au service de garde selon l'affectation déterminée par le chef de département ou de service ;



- vii. participer aux activités médicales prévues à une entente conclue conformément aux articles 108 et 109 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) entre l'établissement et tout autre établissement et adoptées par un département dans le cadre de son plan de contingence;
- viii. respecter la politique de civilité dès son adoption;
- ix. s'engager à déclarer toute activité clinique et la proportion d'activités effectuée dans un autre établissement ainsi qu'à déclarer tout changement de statut détenu dans un autre établissement.

**La qualité et la pertinence des soins et services dispensés :**

- x. participer aux activités d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'acte;
- xi. respecter les valeurs de l'établissement;
- xii. maintenir ses compétences et satisfaire aux exigences du CMQ concernant notamment le développement professionnel continu (DPC);
- xiii. adhérer aux recommandations émises par le CMDP en regard de la pertinence des actes.

**Autres :**

- xiv. participer aux activités d'enseignement et de recherche (s'il y a lieu);
- xv. participer à des comités professionnels, scientifiques, médicaux ou administratifs;
- xvi. participer, de façon soutenue, aux activités du département et du service de même qu'à celles du CMDP et de ses comités, le cas échéant;
- xvii. s'engager à déclarer tout conflit d'intérêts.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME AU PROCÈS-VERBAL

ORIGINAL SIGNÉ

---

Julie Labbé  
Présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration